

LIVRET ÉCOL'OVALE



GO



ÉDITO



Le rugby est né dans une école. Son développement à travers le monde est fondé sur les valeurs éducatives qu'il porte, au bénéfice de l'épanouissement de la personne dans sa complétude, sur le plan physique, moral, citoyen. Ces valeurs s'inscrivent pleinement dans celles portées par l'École de la République avec les enjeux sociétaux pris en compte dans les différents programmes ministériels :

- Le renforcement des principes de la République et des valeurs sportives ;
- L'accès à la pratique pour tous ;
- L'égalité « filles – garçons » et la mixité ;
- La préservation de la santé ;
- La lutte contre le harcèlement scolaire ;
- L'engagement associatif et la responsabilisation des jeunes.

C'est une activité physique et sportive complète qui permet de développer les capacités motrices, intellectuelles, sociales et affectives des élèves.

Le plan d'actions Ecol'Ovale développé par la Fédération française de rugby, découlant d'une proche et forte collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif de présenter le rugby comme outil pédagogique tout au long du parcours éducatif de l'élève.

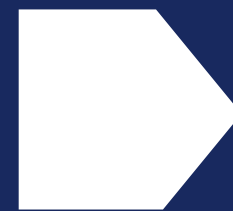
Le caractère éducatif du rugby s'exprime ainsi dans ses différentes formes de jeu, à 5, à 7, à 10, avec ou sans plaquages, en insistant sur une pratique en sécurité.

Cette diversité permet son accès et son utilisation pédagogique en direction de tous les publics et en vue de finalités formatives variées au sein de la société.

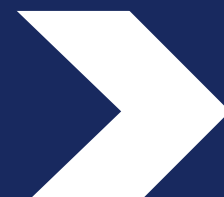
À destination de tous les clubs de rugby et des enseignants, ce livret accompagne pas à pas les actions pour ancrer le rugby de manière pérenne comme vecteur d'apprentissage.



« Le rugby fédère et rassemble, il est un outil éducatif et un vecteur de développement. »



SOMMAIRE



ÉDITO

P 3

01

PRÉSENTATION
ÉCOL'OVALE

P 6

02

LIVRET
ÉCOL'OVALE

P 7

03

QU'EST-CE QUE LE
RUGBY À L'ÉCOLE ?

P 8

04

FAIRE DÉCOUVRIR
LE RUGBY
À L'ÉCOLE

Qui peut m'aider ? p. 9
Quels sont les documents
à produire ? p. 11
Quelles sont les qualifications
requises pour intervenir ? p. 13
Quelles sont les modalités des
différentes offres de rugby ? p. 14
Présentation d'un cycle
en école primaire p. 15
Formation des professeurs
des écoles et des ETAPS
par la Fédération Française
de Rugby p. 18
Carte passerelle sport scolaire/
sport en club p. 19

P 9

05

FAIRE DÉCOUVRIR
LE RUGBY
AU COLLÈGE,
AU LYCÉE ET AU
LYCÉE AGRICOLE

Formation des professeurs d'EPS
par la Fédération Française
de Rugby

P 20

07

RESSOURCES
LEXIQUE

P 23

06

LES DISPOSITIFS
SPÉCIFIQUES
« MILIEU
SCOLAIRE
& RUGBY »

Classe à horaires
aménagés rugby p. 21
Section sportive scolaire
& section d'excellence sportive p. 21
Académie pôle espoirs p. 22
Association nationale
pour le développement du sport
à l'apprentissage p. 22

P 21

01

PRÉSENTATION ÉCOL'OVALE

IMPULSER UNE NOUVELLE FORME DE COLLABORATION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET FÉDÉRER L'ENSEMBLE DES ACTIONS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Le rugby occupe une place particulière parmi les sports collectifs pouvant être pratiqués à l'école. La Fédération Française de Rugby, par l'intermédiaire de tous les organes qui la composent, a, depuis de nombreuses années, proposé des actions de découverte en milieu scolaire.

Convaincue du rôle pédagogique du rugby dans l'apprentissage, la Fédération Française de Rugby a développé un plan d'actions intitulé **Écol'Ovale**. Il a pour but d'impulser une nouvelle forme de collaboration avec l'Éducation nationale et de fédérer l'ensemble des actions déployées sur le territoire métropolitain et outre-mer.

Afin de rendre effectif ce plan d'actions la Fédération Française de Rugby, en septembre 2019, a signé avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Ministère des Sports et les fédérations scolaires (UNSS et USEP) une convention-cadre pour renforcer le rôle éducatif du rugby et son développement au sein du milieu scolaire.



Cette étape était primordiale pour ensuite construire avec l'ensemble des acteurs du sport scolaire (USEP, UGSEL, UNSS, FFSU et l'ANDSA) un plan d'actions et des objectifs communs pour le développement de la pratique du rugby en milieu scolaire.

Écol'Ovale s'inscrit dans le Projet Fédéral. La Fédération Française de Rugby souhaite favoriser les liens avec le monde scolaire.

Toutes les actions entreprises seront mises en perspective avec les Coupes du monde de rugby féminine 2021, masculine 2023 et les Jeux olympiques de Paris 2024.

Le principe d'Écol'Ovale est par conséquent d'articuler les actions locales en milieu scolaire, de les rendre cohérentes, sous une même entité, et d'en assurer un déploiement de l'école maternelle à l'université et même au-delà.

02

LIVRET ÉCOL'OVALE

Premier outil du dispositif Écol'Ovale, le présent livret est à destination de tous les acteurs du rugby souhaitant faire découvrir la pratique au public scolaire de son territoire.

Les interventions en milieu scolaire sont régies par un cadre réglementaire auquel toute structure doit se conformer avant de lancer quelque action que ce soit.

L'objectif de cet outil est de présenter les conditions d'accès au « monde scolaire » et l'utilisation du rugby comme support d'enseignement. Il est une aide pour structurer une stratégie d'intervention de la maternelle jusqu'à l'apprentissage.

Il propose une méthode et non pas « LA » méthode pour qu'un club de rugby ou un comité départemental puisse intervenir dans une école primaire, publique ou privée, et/ou organiser un stage pour les professeurs d'EPS au collège ou au lycée.

Cet outil se veut pédagogique et instructif mais ne se suffit pas à lui-même.

L'ensemble des informations proposées dans ce livret est à mettre en perspective avec les informations remontées du territoire d'action. Les étapes, les rôles des acteurs identifiés ou encore les documents à produire peuvent différer d'un territoire à l'autre.



QU'EST-CE QUE LE RUGBY À L'ÉCOLE ?



La pratique du rugby en Éducation Physique et Sportive vise la construction d'une motricité en sécurité pour soi et pour les autres par l'intégration des quatre règles fondamentales du jeu (la marque, le hors-jeu, le tenu et les droits et devoirs du joueur).

Elle vise également la construction d'une motricité efficace afin que chaque pratiquant puisse dépasser l'aspect émotionnel lié au contact, assurer la continuité du jeu et éprouver un réel « plaisir de combattre ».

Le rugby comporte plusieurs intérêts pédagogiques : apprendre à circuler avec lucidité dans un milieu « instable », favoriser l'éducation à la perception, à l'intelligence et à la décision, la faible technicité du jeu (liberté de déplacement, de manipulation du ballon), autoriser la participation et l'expression de tous les enfants.

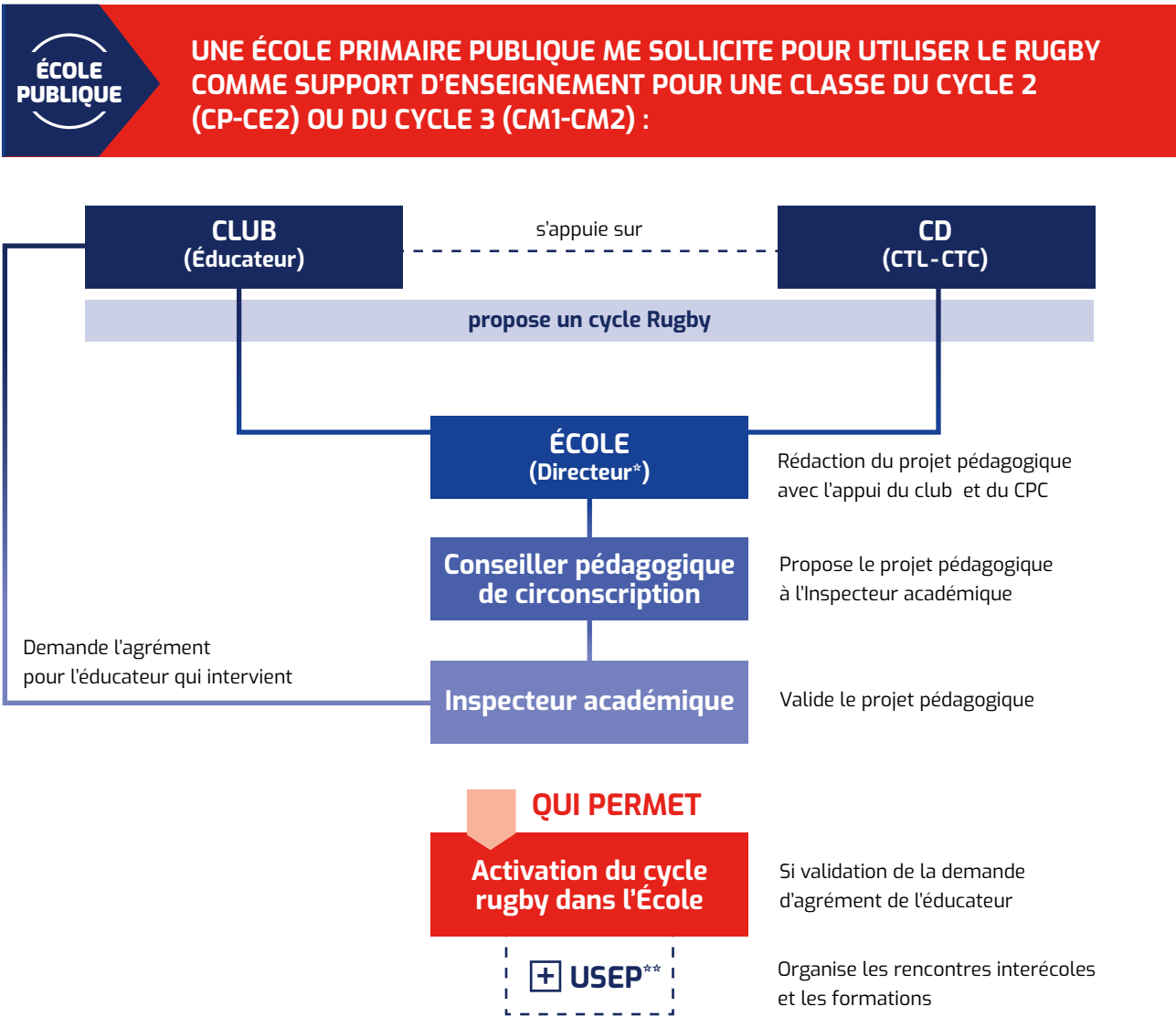
Enfin, la dimension collective d'affrontement renforce les rapports d'entraide, de solidarité et de respect entre les joueurs.

- Sur le plan affectif** : maîtriser ses émotions.
- Sur le plan perceptif** : diversifier ses prises d'informations visuelles (devant, sur le côté, derrière) et kinesthésiques (contact partenaire et adversaire).
- Sur le plan moteur** : enrichir ses conduites motrices par les courses, les luttes et les échanges de balle.
- Sur le plan social** : contribuer à transformer et enrichir le réseau des relations et le climat de la classe.

FAIRE DÉCOUVRIR LE RUGBY À L'ÉCOLE

1 QUI PEUT M'AIDER ?

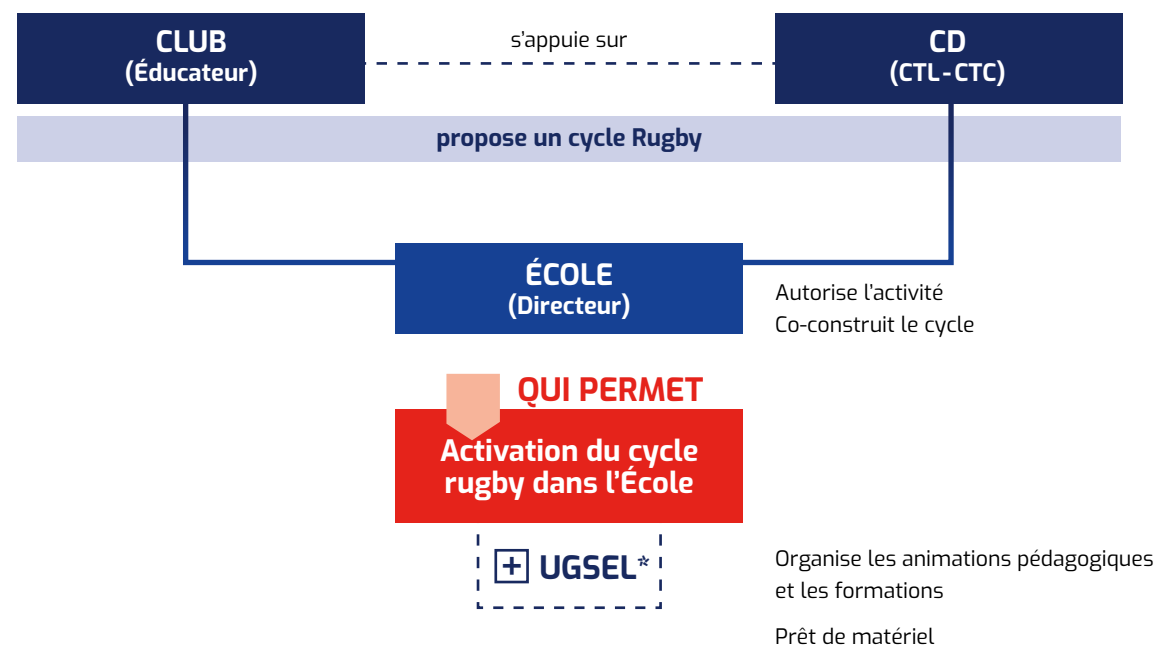
Les acteurs identifiés ci-dessous sont les personnes ressources nécessaires à l'organisation d'un cycle rugby pour des élèves du CP au CM2.



*Le Directeur reste le responsable pédagogique de ce qui est mis en place avec ses élèves. L'activité rugby est donc proposée pour l'aider dans la construction de ses cours et dans l'acquisition des savoirs à transmettre aux élèves.
 **Union Sportive de l'Éducation Populaire

ÉCOLE
PRIVÉE

UNE ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE ME SOLLICITE POUR UTILISER LE RUGBY
COMME SUPPORT D'ENSEIGNEMENT POUR UNE CLASSE DU CYCLE 2 (CP-CE2)
OU DU CYCLE 3 (CM1-CM2) :



*Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre



2 QUELS SONT LES DOCUMENTS À PRODUIRE ?

Les documents présentés ci-dessous sont des éléments conduisant à l'autorisation d'intervention dans une école primaire.

ÉCOLE
PUBLIQUE

UNE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ME SOLLICITE POUR UTILISER LE RUGBY
COMME SUPPORT D'ENSEIGNEMENT POUR UNE CLASSE DU CYCLE 2 (CP-CE2)
OU DU CYCLE 3 (CM1-CM2) :

	DÉFINITION – RÔLE DU DOCUMENT	QUI EST À L'INITIATIVE ?
Convention DSDEN – USEP (ou école) – Club ou Comité départemental**	Cadre le rôle de chacun dans le développement et l'organisation de la pratique du rugby dans l'école ou sur le territoire.	École
Projet pédagogique	Définit : • le cycle d'intervention (nombre de séances, temps de pratique, préparation, animation, bilan) ; • les objectifs et les compétences visées ; • l'organisation de la pratique du rugby (consignes, matériel, sécurité, évaluation...) ; • la répartition des rôles.	École
Demande d'agrément à la DSDEN (dossier d'agrément)	Autorise l'éducateur à intervenir dans l'école.	Club ou Comité départemental
Formulaire de présentation de l'intervenant et du club ou du comité départemental	Présente la structure et l'intervenant (CV, états de service, histoire du club) et les infrastructures.	
FIJAISV	Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV)	

**Dans des territoires denses, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) ne souhaitera pas signer une convention avec tous les clubs mais privilégiera une convention globale avec le comité départemental.



ÉCOLE PRIVÉE

UNE ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE ME SOLLICITE POUR UTILISER LE RUGBY COMME SUPPORT D'ENSEIGNEMENT POUR UNE CLASSE DU CYCLE 2 (CP-CE2) OU DU CYCLE 3 (CM1-CM2) :

DOCUMENT	DÉFINITION – RÔLE DU DOCUMENT	QUI EST À L'INITIATIVE ?
Projet pédagogique	Définit : - le cycle d'intervention (nombre de séances, temps de pratique, préparation, animation, bilan) ; - les objectifs et les compétences visées ; - l'organisation de la pratique du rugby (consignes, matériel, sécurité, évaluation...) ; - la répartition des rôles.	École
Formulaire de présentation de l'intervenant et du club ou comité départemental	Présente la structure et l'intervenant (CV, états de service, histoire du club) et les infrastructures.	Club ou Comité départemental
FIJAISV	Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV)	

B QUELLES SONT LES QUALIFICATIONS REQUISES POUR INTERVENIR ?

INTERVENTION BÉNÉVOLE		INTERVENTION RÉMUNÉRÉE
ÉTAPE 1	Être détenteur d'un brevet fédéral + Participer à une session d'agrément OU Titulaire CQP-BP-BE-DE-DES DEUG-Licence STAPS	ÉTAPE 1 Être titulaire d'une carte professionnelle (+ ETAPS titulaire ou non) Dans la limite des conditions fixées
ÉTAPE 2	Agrément Inspecteur académique	ÉTAPE 2 Agrément Inspecteur académique
ÉTAPE 3	Vérification FIJAISV Validité : 5 ans si vérification du FIJAISV et FIJAIT tous les ans par les services de l'État	ÉTAPE 3 Pas de vérification FIJAISV Validité : durée de validité de la carte professionnelle



CONDITIONS DE RETRAIT DE L'AGRÉMENT

Si le comportement d'un intervenant perturbe le bon fonctionnement du service public de l'enseignement, s'il est de nature à constituer un trouble à l'ordre public ou s'il est susceptible de constituer un danger pour la santé ou la sécurité physique ou morale des mineurs, l'agrément lui est retiré.

4 QUELLES SONT LES MODALITÉS DES DIFFÉRENTES OFFRES DE RUGBY ?

Les différentes offres de rugby sont présentées en détail. Chaque pratique possède ses spécificités qui permettront à l'éducateur de s'adapter aux attentes, aux caractéristiques de l'école et aux connaissances du professeur des écoles.



RUGBY À 5



Avantages de la pratique

- Pratique sans danger pour le pratiquant
- Facilité de mise en œuvre (terrains de toute nature)
- Facilité d'arbitrage

Principaux domaines visés

- Développer sa motricité et s'exprimer avec son corps
- Apprendre à entretenir sa santé par une pratique physique régulière

SCRATCH



Avantages de la pratique

- Pratique sans danger pour le pratiquant
- Facilité de mise en œuvre (terrains de toute nature)
- Facilité d'arbitrage
- Le port des ceintures à scratch permet de cibler les interventions défensives

Principaux domaines visés

- Développer sa motricité et s'exprimer avec son corps
- Apprendre à entretenir sa santé par une pratique physique régulière

TOUCHER + 2"



Avantages de la pratique

- Mêmes avantages que le rugby à 5 en matière de sécurité
- Pratique qui se rapproche beaucoup plus de la logique interne du rugby (soutien au porteur de balle en particulier)

Principaux domaines visés

- Développer sa motricité et s'exprimer avec son corps
- Apprendre à entretenir sa santé par une pratique physique régulière

LE JEU AU CONTACT



Avantages de la pratique

- Se rapproche encore un peu plus de la pratique du rugby
- Fait émerger un jeu dynamique
- Moins de discrimination entre les différents gabarits : tout le monde peut s'exprimer dans ce jeu quelles que soient ses qualités

Principaux domaines visés

- Développer sa motricité et s'exprimer avec son corps
- Partager des règles, assumer des rôles, des responsabilités

LE RUGBY ÉDUCATIF



Avantages de la pratique

- Activité proche du rugby
- Permet de travailler autour de la résolution des problèmes affectifs liés au contact
- Appropriation des valeurs du rugby et de sa logique interne

Principaux domaines visés

- Développer sa motricité et s'exprimer avec son corps
- S'approprier par la pratique physique et sportive des méthodes et des outils
- S'approprier une culture physique, sportive et artistique

5 PRÉSENTATION D'UN CYCLE EN ÉCOLE PRIMAIRE

Il répond à deux objectifs :

- L'utilisation du rugby comme support d'enseignement dans le cadre des apprentissages prévus par les programmes d'EPS ;
- L'accompagnement du professeur des écoles dans l'enseignement du rugby avec pour finalité son autonomie.

Pour cela, vous trouverez le principe opératoire de dix séances découpées en quatre phases validées dans le cadre des conventions signées :

PHASE 1 : Je découvre (3 séances)

PHASE 2 : J'apprends à m'évaluer objectivement (3 séances)

PHASE 3 : Je me perfectionne (3 séances)

PHASE 4 : J'expose mes connaissances et mes savoir-faire (1 séance)

Chaque phase est construite de manière similaire :

SÉANCE 1

Professeur

Éducateur

La séance est animée par l'éducateur. Le professeur participe en observant et en animant certaines situations.

SÉANCE 2

Professeur

Éducateur

L'éducateur accompagne le professeur qui anime majoritairement la séance. Les situations de terrain sont les mêmes que la semaine précédente ou évolutives selon la réponse des enfants.

SÉANCE 3

Professeur

Le professeur anime seul l'intégralité de la séance en l'absence de l'éducateur.

À l'issue de cette séance, il prend contact avec l'éducateur afin de faire le point sur cette première phase de 3 séances et élaborer conjointement la phase suivante (maintien ou non de la forme de rugby employé, contenus).

FOCUS MATÉRIEL

Pour une intervention de qualité et en toute sécurité, j'utilise le matériel adéquat et adapté au nombre d'élèves dans la classe :

- Terrain synthétique /
- Chasubles
- herbe / plaine de jeux /
- Plots
- cour de récréation
- Scratches
- Ballons

Équipement du joueur :

- Tenue de sport
- Chaussure à crampons (tous les enfants ou aucun)



8 FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES ET DES ETAPS PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

LE PROFESSEUR DES ÉCOLES APPREND AUX ÉLÈVES À LIRE, À ÉCRIRE, À COMPTER, MAIS SON RÔLE NE SE LIMITE PAS À CELA. IL ENGAGE LES ÉLÈVES DANS LA CONSTRUCTION DE LEURS PARCOURS ÉDUCATIF ET SCOLAIRE.

Le comité départemental peut organiser un stage de formation à destination des professeurs d'une école primaire publique ou privée et des ETAPS pour les aider dans la préparation de l'enseignement du rugby.

Sur une ou deux journées, ce stage a pour objectif de rendre les professeurs des écoles et les ETAPS compétents pour :

- Maîtriser les principes fondamentaux de l'activité et les effets induits sur ces principes par les différents rugbys proposés ;
- Choisir la forme de pratique en maîtrisant les effets de chacune d'entre elles ;
- Inscrire ce rugby dans le cadre de la maîtrise du socle de compétences.

Durant ce stage, le professeur des écoles et les ETAPS pourront pratiquer l'activité et recevront des contenus théoriques, pour élaborer des séquences à mettre en place sur le terrain.

Pour les professeurs d'une école primaire publique et les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, le comité départemental peut organiser un stage « **Scola'rugby** » en lien avec l'USEP et les collectivités territoriales.

Pour les professeurs d'une école primaire privée, le comité départemental peut organiser un stage « **Graine d'Ovalie** » en lien avec l'UGSEL.

En lien avec le comité départemental, chaque conseiller technique de club initie la mise en place de stages dans son bassin.

La Fédération Française de Rugby apporte une aide à la mise en place de ces stages via l'envoi d'un kit pédagogique.



L'ensemble des contenus est disponible sur le site de l'entraîneur : www.formation.ffr.fr.



9 CARTE PASSERELLE SPORT SCOLAIRE/SPORT EN CLUB

La Carte Passerelle est un dispositif qui fait partie des 8 axes de la contribution du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) au plan Héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il s'inscrit dans un continuum éducatif et sportif souhaité par le CNOSF.

L'objectif est de favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération.

Les clubs qui souhaitent participer au dispositif de la Carte Passerelle peuvent le faire en s'inscrivant sur le site du CNOSF qui leur permettra d'apparaître sur la plateforme « Mon club près de chez moi ». Le club s'engage à accueillir gratuitement l'élève à raison de 3 séances maximum, dans la limite des places disponibles.

La couverture assurantielle est prise en charge par le CNOSF par la souscription d'un contrat d'assurance groupe individuelle-accident pour tous les enfants de CM1 et CM2 licenciés à l'UGSEL ou l'USEP.



► OÙ

Au sein des clubs partenaires de l'opération afin de favoriser la passerelle entre l'école et le club en donnant la possibilité aux enfants de tester différents sports.

► QUAND

Pendant 7 semaines, entre la rentrée des classes et les vacances de la Toussaint, les enfants vont avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence à raison de 3 séances maximum par club.

► COMMENT

Avec la plateforme (Mon club près de chez moi). Pour déployer le dispositif, le CNOSF a choisi de s'appuyer sur cette plateforme digitale de géolocalisation.

À travers ce dispositif, le club de rugby peut bénéficier d'une communication renforcée en direction de la jeunesse mais également de leur famille ainsi que du corps enseignant sur leur offre sportive.

Participer à cette opération renforce l'image du club dans sa capacité à accueillir de nouveaux licenciés dans un cadre réglementé et favorisant l'apprentissage du rugby dans un objectif de santé, de performance mais également d'épanouissement.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des clubs affiliés à la FFR.

Plus d'informations sur le site : www.cnosf.franceolympique.com

Contact : cartepasserelle@cnosf.org

FAIRE DÉCOUVRIR LE RUGBY AU COLLÈGE, AU LYCÉE ET AU LYCÉE AGRICOLE

En collège, en lycée et en lycée agricole, l'enseignement de l'éducation physique et sportive des élèves est assuré par un enseignant dédié. Il assure par conséquent l'animation des cours et fait appel aux différentes activités physiques et sportives, en fonction des programmes qui lui sont imposés et en fonction de ses propres connaissances ou aptitudes dans chaque discipline. L'apport d'une activité par le club de rugby ou le comité départemental se fait au travers de stages co-construits

et co-animés dans le cadre d'une convention. L'activité en classe est sous la responsabilité pédagogique du professeur d'EPS.

Dans les centres de formation d'apprentis (CFA), le professeur, en fonction de ses besoins, peut être amené à solliciter l'aide d'un cadre technique spécialisé. L'animation de la classe reste, là aussi, sous la responsabilité du professeur qui se doit, par conséquent, d'organiser l'intervention dans ce cadre.

FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

LE PROFESSEUR D'EPS A POUR MISSION D'INITIER LES ÉLÈVES À PLUSIEURS DISCIPLINES SPORTIVES ET FORMER DES CITOYENS LUCIDES, AUTONOMES, PHYSIQUEMENT ET SOCIALEMENT ÉDUQUÉS DANS LE SOUCI DU VIVRE ENSEMBLE. ILS ONT UN TEMPS DE PRÉPARATION ET DE RECHERCHE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT D'UNE PRATIQUE.

La Ligue Régionale peut organiser un stage de formation à destination des professeurs d'EPS pour les aider dans la préparation de l'enseignement du rugby.

Sur une ou deux journées, ce stage a pour objectif de rendre les professeurs d'EPS compétents pour :

- Maîtriser les principes fondamentaux de l'activité et les effets induits sur ces principes par les différents rugby proposés ;
- Choisir la forme de pratique en maîtrisant les effets de chacune d'entre elles ;
- Inscrire ce rugby dans le cadre de la maîtrise du socle de compétences.

Durant ce stage, le professeur d'EPS pratiquera l'activité, recevra des contenus théoriques et pourra élaborer des

séquences à partir de contenus pour les mettre en place sur le terrain.

Pour les professeurs d'EPS d'un collège ou d'un lycée public, la Ligue Régionale peut organiser un stage « **Planète Ovalie** » en lien avec l'UNSS, l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture.

Pour les professeurs d'EPS d'un collège ou d'un lycée privé, la Ligue Régionale peut organiser un stage « **Terre d'Ovalie** » en lien avec l'UGSEL.

Informé de la tenue des stages Planète Ovalie et/ou Terre d'Ovalie, le club pourra accueillir les élèves séduits par la pratique du rugby découverte à l'école et souhaitant se licencier.

L'ensemble des contenus est disponible sur le site de l'entraîneur : www.formation.ffr.fr

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES « MILIEU SCOLAIRE & RUGBY »

1 CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS RUGBY

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS PERMET DE CRÉER LOCALEMENT UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU RUGBY ET DE LA PRATIQUE LICENCIÉE SUR SON TERRITOIRE.

Le club/comité départemental et le collège ou lycée conventionnent pour permettre à l'élève de s'améliorer sportivement, scolairement et s'épanouir personnellement.

La classe à horaires aménagés est un dispositif dont l'ouverture a été décidée par le conseil d'établissement d'un collège ou d'un lycée.

La pratique se fait en dehors du collège/lycée et doit être assurée exclusivement par le club de rugby/comité départemental conventionné et sous sa responsabilité (éducateur diplômé).

Le professeur d'EPS est le responsable pédagogique et en charge du suivi de la scolarité.

2 SECTION SPORTIVE SCOLAIRE & SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE

ELLES PERMETTENT DE CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU RUGBY.

Elles offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu du rugby proposé par l'établissement scolaire tout en suivant une scolarité normale.

Le double projet sportif et scolaire est une notion fondatrice (développement personnel, scolaire et formation des jeunes sportifs, futurs éducateurs, arbitres officiels ou dirigeants).

La création d'une section sportive scolaire ou d'une section d'excellence sportive est à l'initiative d'un enseignant ou du chef d'établissement.

Elle doit être validée par une décision du recteur d'académie sur proposition du chef d'établissement (après consultation de son conseil d'administration) et nécessite un conventionnement avec un club ou un comité départemental.

La responsabilité pédagogique repose sur le professeur d'EPS. L'encadrement est assuré par le professeur d'EPS et un ou plusieurs éducateurs sportifs agréés par la Fédération Française de Rugby (disposant d'un diplôme d'État rugby).

3 ACADÉMIE PÔLE ESPOIRS

Réparties sur l'ensemble du territoire, les académies sont des structures de formation de la Fédération Française de Rugby. Il ne s'agit pas d'académies de club. Les admissions sont pilotées par la Direction Sportive.

Schéma de présentation du Haut Niveau Jeune :



4 ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT À L'APPRENTISSAGE

L'ANDSA a pour but de promouvoir et développer la pratique du sport au sein des centres de formation d'apprentis (CFA) adhérents issus de tous les réseaux de formation.

Elle souhaite favoriser la prise en compte du sport comme facteur de formation humaine, d'épanouissement et d'éducation dans la formation des apprentis. Elle agit de manière variée, par exemple en organisant des rencontres sportives, en encourageant et soutenant toutes les manifestations sportives s'adressant aux apprentis et en regroupant les CFA et les associations sportives de CFA partageant les objectifs de valorisation de l'apprentissage par le sport.



RESSOURCES

Bulletins Officiels :

- Bulletin Officiel Spécial numéro 11 du 26 novembre 2015 : Programme EPS Cycle 3
- Bulletin Officiel n°34 du 12-10-2017 - décret n° 2017-766 du 4-05-2017 : Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives

> Consultables sur <https://eduscol.education.fr>

Circulaires :

- Circulaire n° 2004-138 du 13-07-2004 : Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire
- Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 : Encadrement des activités physiques et sportives
- Circulaire du 10-04-2020 : Sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive

> Consultables sur <https://eduscol.education.fr>

Conventions :

- Convention cadre MENJ – MS – UNSS – USEP – FFR
- Convention MAA – UNSS – FFR
- Convention UGSEL – FFR
- Convention UNSS – FFR
- Convention USEP – FFR
- Convention ANDSA – FFR

> Consultables sur https://www.ffr.fr/ffr/ecol_ovale/informations_generales

LEXIQUE

ANDSA : Association Nationale pour le Développement du Sport à l'Apprentissage

BE : Brevet d'État

BP : Brevet Professionnel

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CTC : Conseiller Technique de Club

CTL : Conseiller Technique de Ligue

DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DESJEPS : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

EN : Éducation Nationale

EPS : Éducation Physique et Sportive

ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

FIJAISV : Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes

IA – DASEN : Inspecteur Académique – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

UGSEL : Union Générale du Sport de l'Enseignement Libre

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré



FFR

PLUS D'INFORMATIONS

FFR.FR / RUGBY MAG

**CONTACT NATIONAL :
RUGBYSCOLAIRE@FFR.FR**